



Angoulême, le 29 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réception des chaînes de la TNT en Charente : les fréquences changent en décembre !

- - - - -

En avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) est passée à la haute définition grâce à la généralisation d'une norme de diffusion plus performante. Cette évolution a permis de libérer des fréquences pour un nouvel usage : donner davantage de capacités aux services de très haut débit mobile et répondre aux besoins croissants de trafic de données des utilisateurs.

Pour permettre cette réattribution, des changements de fréquences de la TNT sont nécessaires sur l'ensemble du territoire métropolitain. Compte tenu de l'ampleur des travaux qui touchent une grande majorité des 2000 émetteurs TNT implantés sur le territoire, les modifications interviennent étape par étape, selon différentes zones géographiques, d'octobre 2017 à juin 2019.

La Charente est concernée par la 9^e phase, qui se déroulera le 4 décembre 2018.

- **Qui est concerné ?**

Les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau (voie hertzienne terrestre)

Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement, ou bien d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (adsl, fibre optique, satellite, câble) ne sont pas concernés.

- **Que faut-il faire ?**

Avant le 4 décembre 2018

Les téléspectateurs résidant en habitat collectif et recevant la télévision par une antenne râteau collective, doivent s'assurer que leur syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser les travaux nécessaires sur l'antenne. Dans le cas contraire, les résidents pourraient ne plus réceptionner correctement leurs chaînes après le 4 décembre.

Le 4 décembre 2018

Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau individuelle devront procéder à une nouvelle recherche de chaînes. Elle permettra de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision affectées par le changement de fréquences. Cette opération devra être réalisée sur chaque téléviseur relié à l'antenne râteau.

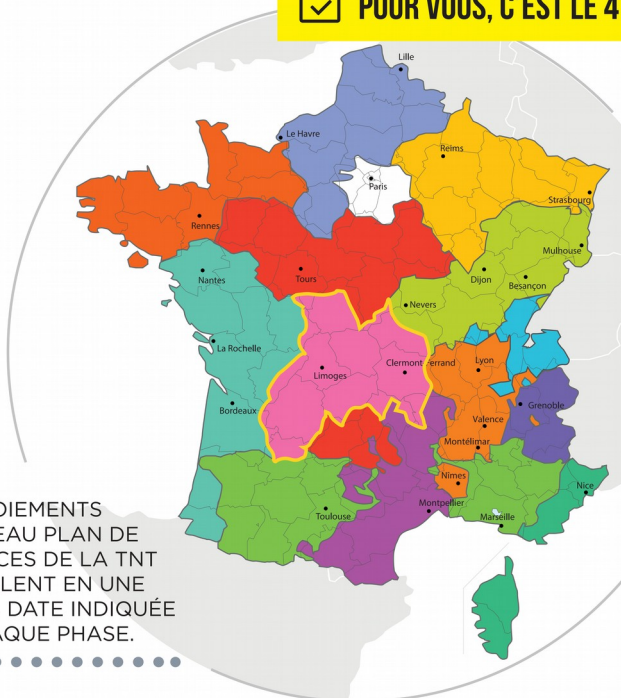
Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site recevoirlatnt.fr

QUAND AURONT LIEU LES RÉAMÉNAGEMENTS DE LA TNT SUR VOTRE TERRITOIRE ?

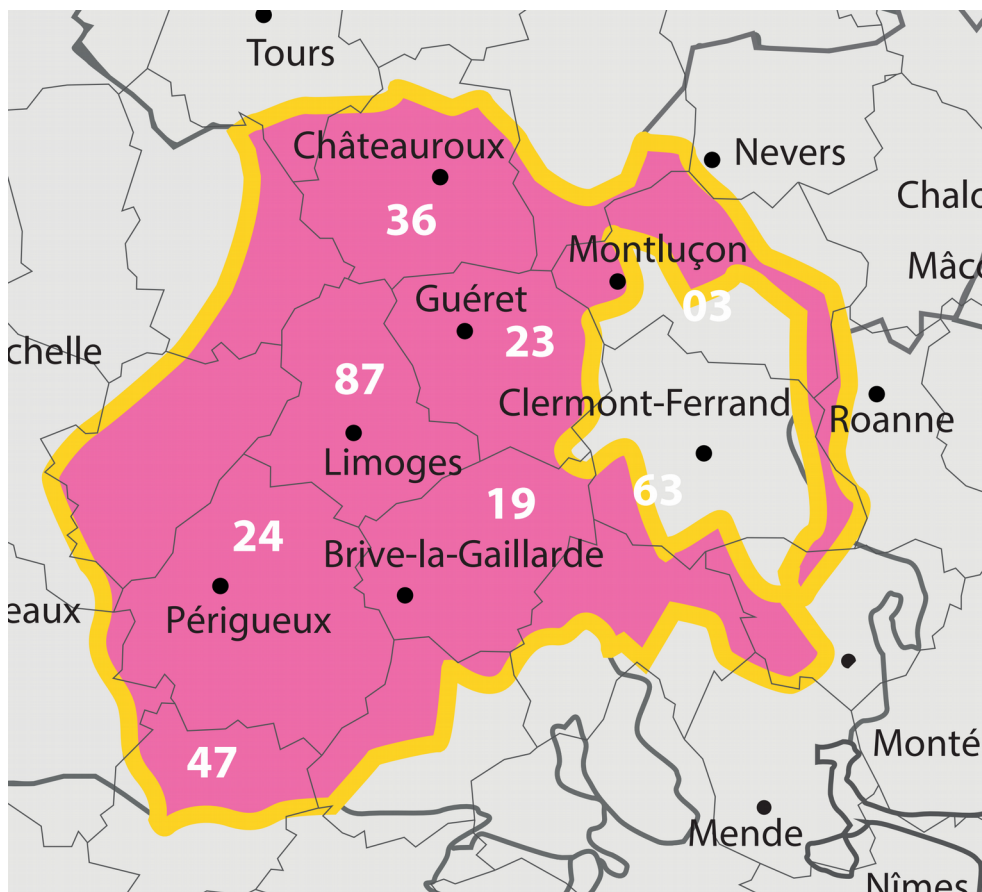


POUR VOUS, C'EST LE 4 DÉCEMBRE 2018 !

LES DÉPLOIEMENTS
DU NOUVEAU PLAN DE
FRÉQUENCES DE LA TNT
SE DÉROULENT EN UNE
NUIT, À LA DATE INDICUÉE
POUR CHAQUE PHASE.



- 0 05/04/2016
- 1 03/10/2017
- 2 21/11/2017
- 3 23/01/2018
- 4 27/03/2018
- 5 24/04/2018
- 6 23/05/2018
- 7 11/09/2018
- 8 06/11/2018
- 9 04/12/2018
- 10 29/01/2019
- 11 26/03/2019
- 12 14/05/2019
- 13 25/06/2019



Service départemental de la communication interministérielle

Contact presse : Pierre GÉ

Tel : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76

Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr / pref-communication@charente.gouv.fr



Préfet de la Charente



Prefet16